

ATTENTION : Toute réponse doit être rédigée
Calculatrice autorisée

SUJET

Santé ✎ **8 points**

❶ Frédéric, en revenant d'une soirée chez des amis, subit un contrôle.

Une prise de sang révèle un taux d'alcoolémie de 1 gramme/litre.

1.1 - Définir le taux d'alcoolémie :

1.2 - Frédéric a consommé :

- Un apéritif anisé à 45 °
- Une demi-bouteille de vin A.O.C
- Un digestif à 35 °

1.2.1 - A l'aide du document n° 1, calculer son taux d'alcoolémie probable s'il est à jeun (écrire le détail du calcul) :

1.2.2 - Calculer son taux d'alcoolémie s'il a pris un repas : (écrire le détail du calcul)

GROUPEMENT EST	Session 2003	SUJET	TIRAGES
C.A.P Secteur B : Tertiaires et services		code :	
Épreuve : Vie Sociale et Professionnelle	Durée : 1 heure	page 1 / 9	

Note

Note

1.2.3 - Expliquer la différence entre ces deux résultats :

1.2.4 - Citer deux autres facteurs qui peuvent faire varier le taux d'alcoolémie :

DOCUMENT N° 1

Boissons	Volume (en cm ³)	Grammes d'alcool pur	Taux d'alcoolémie probable en g/l 1 heure après l'absorption faite			
			À jeun		Avec un repas	
			Homme	Femme	Homme	Femme
Bière à 5 ° d'alcool	500	20	0,29	0,43	0,19	0,28
Bière de luxe à 6-7 °	500	30 à 32	0,60	0,90	0,40	0,60
Vin ordinaire 11 °	500	44	0,83	1,24	0,55	0,82
Vin A.O.C (1/2 bout.)	375	39	0,74	1,11	0,50	0,75
Champagne (1/2 bout.)	375	36	0,68	1,02	0,46	0,89
Porto 20 °	60	9,6	0,18	0,27	0,12	0,18
Apéritif (base vin 16 °)	60	7,9	0,15	0,22	0,10	0,15
Apéritif anisé 45 ° (avec cinq vol. d'eau)	20	7,2	0,13	0,19	0,08	0,12
Cognac, armagnac 40 °	40	12,8	0,32	0,48	0,21	0,31
Calvados, mirabelle 48 °	40	15,3	0,39	0,58	0,26	0,39
Whisky, rhum 44 °	40	14	0,35	0,54	0,24	0,36
Liqueur 35 °	30	3,4	0,20	0,30	0,14	0,21

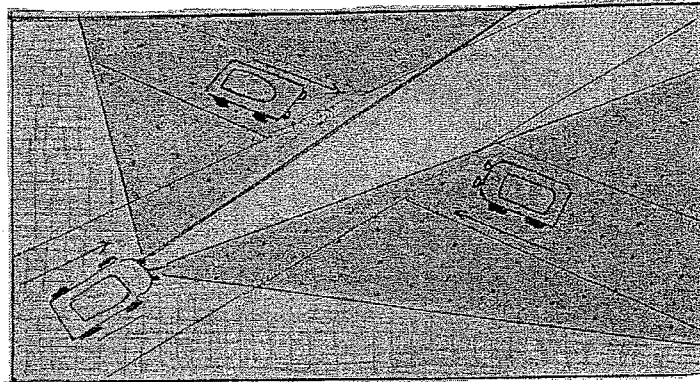
Source : Comité français d'éducation pour la santé

1.3 - DOCUMENT N° 2


Note

L'alcoolémie rétrécit le champ visuel

La vision périphérique normale atteint presque un angle de 180 degrés.
L'alcoolémie diminue cet angle pour aboutir à ce qu'on appelle la "vision en tunnel"



 Champ visuel diminué
par l'alcool

 Champ visuel normal

1.3.1 - Expliquer le risque que présente une telle modification du champ visuel :

1.3.2 - Citer deux autres effets de l'alcool sur le comportement de l'individu :

1.3.3 - Nommer l'organe responsable principalement de l'élimination de l'alcool :

Consommation ☞ 6 points

- ② Frédéric envisage d'acheter une nouvelle voiture. Il pense recourir à un crédit dont les mensualités sont de 213 € pendant 36 mois.

Ses revenus mensuels sont de 1 600 €. Il rembourse actuellement 380 € pour l'achat de son appartement.

- 2.1 - Le taux d'endettement maximum conseillé est égal à 25 % des revenus mensuels ce qui représente 400 euros pour Frédéric.

Indiquer si l'achat à crédit de la voiture présente un risque pour son budget. Justifier votre réponse (écrire le détail des calculs).

- 2.2 - Frédéric envisage de diminuer ses dépenses.

Entourer dans la liste qui suit, les dépenses qui peuvent être réduites :

- | | | |
|---|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Impôts | <input type="checkbox"/> Alimentation | <input type="checkbox"/> Loyer |
| <input type="checkbox"/> Communications téléphoniques | <input type="checkbox"/> Crédit en cours | <input type="checkbox"/> Loisirs |
| <input type="checkbox"/> Habillement | <input type="checkbox"/> Assurances | |

- 2.3 - Si Frédéric ne réussit pas à réduire ses dépenses, son budget risque d'être :

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Déficitaire | <input type="checkbox"/> Equilibré | <input type="checkbox"/> Excédentaire |
|--------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|

Entourer la bonne réponse

Enfin, Frédéric décide de se rendre à son travail en autobus. Il prendra l'autobus vingt jours par mois et utilisera quatre tickets par jour.

Deux formules lui sont proposées ci-dessous (document n° 3) :

LE TICKET CARNET

La bonne idée

En vente : à la Boutique
23 rue d'Arènes ou chez l'un
des 100 correspondants
portant l'affichette POINT BUS



Pour se déplacer sur toutes les lignes, les Citadines comprises, sans restriction de jours, ni d'horaires.

Une seule correspondance est possible dans la limite de 60 minutes.

Le même ticket ne permet pas d'utiliser deux fois la même ligne.



Le carnet de 10 tickets
soit 0,57 € (3,75 F) le trajet

5,72 €
(37,50 F)

LA CARTE GHIBLI

Abonnement annuel

En vente : à la Boutique
23 rue d'Arènes, fournir
une photo d'identité récente
et en couleur, une pièce d'identité
ainsi qu'un RIB ou un RIP et un
justificatif de domicile (EDF, Tél, ...)



Pour se déplacer toute l'année, sur toutes les lignes, sans restriction de jours, ni d'horaires.

Le coupon est envoyé à domicile, le 25 de chaque mois pour le mois suivant. Le paiement s'effectue par prélèvement automatique entre le 5 et le 10 du mois suivant, pendant 11 mois sans interruption.

Le mois d'août est offert.



La carte gratuite

le coupon mensuel
(pendant 11 mois,
le mois d'août est offert)

25,76 €
(169F)

2.4 - Indiquer la formule la plus adaptée au cas de Frédéric.

Justifier votre réponse :

Note

2.5 - Si Frédéric choisit l'abonnement annuel, il devra fournir un RIB ou un RIP
Expliquer la raison de cette obligation :

Note

Entreprise et Vie Professionnelle ☞ 6 points

③ Chantal Beun est salariée de la société Natexis Banques Populaires.

Voici son dernier bulletin de salaire (document n° 4) :

DOCUMENT N° 4



BULLETIN DE PAYE

AOÛT 2002

N° SS : 27941362454078	MATRICULE : 0028103
Niveau : 0	
Emploi : AUXILIAIRE DE VACANCES	
Affectation : T30 PRODUCTION FINANCIERE	
T3A PF/CT REIMS DIRECTION ET SERV	
099 PF/CT REIMS STAGIAIRES	
N° SIRET : 54204452400487	N° APE : 652C
N° URSSAF : 510000004241453106	CENTRE : 62U1

Date de Paye : 27 / 08 / 2002

CODE	INTITULÉ	NOMBRE OU BASE	SALARIE		EMPLOYEUR	
			TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
ÉLÉMENTS DE PAIE						
A17CP	TRAIT BASE TEMP. VACANCES			1035,93		
G36CP	IND FIN CONTRAT CONV STAG	1035,93	10,0000	103,59		
G37CP	IND CONGÉS PAYÉS			103,59		
G61CP	INDEMNITÉ TRANSPORT			3,51		
G64CP	COMPLT. PRIME TRANSPORT			12,81		
COTISATIONS DÉDUCTIBLES						
JG3CP	AGFF IREC NC TRANCHE A	1243,11	0,8000	-9,94	1,2000	14,92
J20CP	I R E C	1255,92	3,0000	-37,68	4,5000	56,52
J38CP	ASSURANCE VEUVAGE	1243,11	0,1000	-1,24		
J40CP	C.S.G DÉDUCTIBLE	1180,95	5,1000	-60,23		
J42CP	ASS. VIEILLESSE	1243,11	6,5500	-81,42	8,2000	101,94
J44CP	ASS. MALADIE NON PLAF	1243,11	0,7500	-9,32	12,8000	159,12
J50CP	ASSEDIC TRANCHE 1	1243,11	2,1000	-26,11	3,7000	46,00
	AUTRES COTISATIONS SS					118,09
	AUTRES CHARGES PATRONALES					27,97
	RÉDUCTION COTISATIONS SS					-156,00
AUTRES ÉLÉMENTS						
J39CP	C.S.G/R.D.S NON DÉDUCTIBLE	1180,95	2,9000	-34,25		

CONVENTION COLLECTIVE DE LA BANQUE

MOIS CUMULÉ	HORAIRE RÉMUNÉRÉ	SALAIRE BRUT	SALAIRE NET	CHARGES PATRONALES	COTISATIONS SALARIÉ DÉDUCTIBLES
		1259,43	1033,49	368,56	225,94
		1259,43	1033,49	368,56	225,94
HEURES JOURS	RÉFÉRENCE ANNUELLE	MONTANT NON IMPOSABLE	SOUIS IRPP	NET PAYÉ	999,24 EUROS
		3,51	1029,98		
		3,51	1029,98		
MODE DE PAIEMENT		ÉTABLISSEMENT		MONTANT	
Virement		30003 01690 00050369747 88		999,24	

DANS VOTRE INTÉRÊT ET POUR VOUS AIDER À FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAYE SANS LIMITATION DE DURÉE
 Adresse postale : BP 4 75060 Paris Cedex 02 - Téléphone : 01 48 00 48 00
 Siège social : 45, rue Saint-Dominique - 75007 Paris - Société Anonyme au capital de 721 423 920 EUR - R.C.S Paris 542 044 524

3.1 - Indiquer le montant du salaire effectivement perçu par Madame Beun :

3.2 - Préciser la différence entre salaire brut et salaire net :

3.3 - Relever sur le bulletin de salaire le montant des deux cotisations salariales les plus importantes :

3.4 - Retrouver sur le bulletin de salaire la convention collective dont dépend Madame Beun :

3.5 - Donner l'intérêt d'une convention collective :

**3.6 - Les bulletins de salaire doivent être conservés sans limitation de durée.
Justifier cette obligation :**

Note

**3.7 - Certaines démarches de la vie quotidienne nécessitent de présenter un
bulletin de salaire.**

Donner un exemple :